

UN PEU D'HISTOIRE...

(d'après M. Jacques Gautier)

25/10 1959... ...29 mars 1992 (33 ans), c'est le temps qui s'est écoulé entre la création du golf de Cornouaille et l'inauguration du 18 trous.

En réalité, plus d'un demi-siècle a été nécessaire entre la volonté de construire ce parcours de 18 trous et sa réalisation !!!

L'histoire étant ce qui perdure lorsqu'on a tout (ou presque tout) oublié, j'ai pensé que vous auriez intérêt à connaître l'aventure vécue par ces courageux et pugnaces promoteurs.

Nous sommes en 1938, un golfeur résident à Beg-Meil (Le Moigne) ami d'Alexandre Bertrand (président du Golf de Saint-Germain) encouragé par Lachaud (architecte local) et Le Guellec (hôtelier) recherche un site pour construire, à Quimper, un golf de 18 trous... Lors d'une rencontre avec le responsable du Syndicat Régional d'Initiative, celui-ci lui indique que les terrains de la famille de la Sablière, situés à Boutiguéry en Gouesnarc'h au lieu-dit " LES VIRES COURTS", seraient disponibles. Un contact favorable avec les propriétaires permet à Briault (architecte de golf) de faire la première étude qui confirme cette possibilité.

La guerre de 1939 éclate.

Ce n'est qu'en octobre 1954 que ce projet est réactivé par M. Lannaud, Président du S.I. de Quimper. Lors d'une réunion à la Chambre de Commerce avec les représentants de l'Hôtellerie, du Syndicat d'Initiative et de M. de la Sablière, il convenu de poursuivre l'étude et de reprendre les pourparlers... Malheureusement, après examen du programme, estimation des coûts et connaissance des exigences des vendeurs, la Compagnie consulaire abandonne le projet.

Deux années s'écoulent...

Et en 1957, Jean Crouan (Président du Conseil Général du Finistère) décide de rouvrir le dossier et demande à la C.C.I., présidée par Victor Donval, de réétudier la faisabilité de créer un golf sur les terrains du MESMEUR appartenant à son ami Hubert, à la Forêt-Fouesnant. Très rapidement, après accord définitif de la C.C.I. pour initier l'opération d'ensemble, les décisions

opérationnelles sont prises : constitution d'une SARL du golf, avec le syndicat de l'Hôtellerie, la C.C.I. et quelques personnes physiques, négociation d'un emprunt auprès de la C.A.N.V.S. de Rennes pour financer les investissements. L'objectif étant la construction d'un golf de 9 trous entouré d'une zone résidentielle. La SARL se rend acquéreur des terrains et la CCI du Manoir du Mesmeur. Le 3 juillet 1959, les statuts de l'Association Sportive sont déposés à la Préfecture, le club a alors une existence légale.

Les formalités et travaux durent 24 mois et le 25 octobre 1959, en présence des autorités locales et départementales, le Golf de Cornouaille est inauguré.

Il est le troisième existant en Bretagne avec Rennes en 1958 (Dinard 1887, les sables d'Or 1925)

Après cette brillante réussite, la volonté de passer de 9 à 18 trous reste vive dans l'esprit des animateurs et des responsables du club. Six longues années seront employées en démarches, réunions, commissions diverses pour rechercher les moyens de faire revivre l'espérance d'une extension.

Le 26 juillet 1965, Victor Donval (gérant de la SARL) provoque une réunion à la Préfecture réunissant tous les élus, les responsables locaux des organismes administratifs, professionnels et touristiques et sollicite de l'Etat, pour le compte de la Société Immobilière, la concession de la baie du Gouéron (une vraie vasière). Par ailleurs, la municipalité de La Forêt-Fouesnant demande la concession pour l'aménagement d'un port de plaisance de 350 places... devenu depuis Port-La-Forêt de réputation internationale avec 1000 places. La décision est prise par les Collectivités Locales de créer une Société d'Economie mixte et d'inscrire les travaux au 5ème plan.

La 1ère étape concrète est atteinte et en janvier 1966, un plan d'ensemble est publié à la mairie de La Forêt-Fouesnant. Le 6 mai, Olivier Guichard, délégué Ministériel à l' Aménagement du Territoire se déplace sur le terrain pour apprécier l'intérêt de l'aménagement touristique de la baie de La Forêt-Fouesnant. Il se déclare favorable.

Jusqu'en 1987, le Gérant de la Société Foncière et le Président de l'AS suivent très attentivement l'avancement du projet et ses chances de réussite, estimant indispensable d'y intégrer l'extension du golf.

La Société d' Economie mixte ayant abandonné l'idée d'inscrire la construction des 9 trous dans l'aménagement de l'anse du Gouéron, les recherches de terrains se poursuivent activement. A l'initiative d' Henri Le Rest, maire de la commune, et fervent partisan de notre agrandissement, le POS classe en zone NG réservée à l'extension du golf, les terres de la ferme de Kermarquer et les parcelles les jouxtant qui se situent entre la route de Kerleven et celle de Beg-Menez.

Il ne reste plus qu'à se rendre propriétaire de ce site exceptionnel ! Pour assurer la complète maîtrise des opérations foncières et financières futures, l'AS, déjà associé majoritaire de la SARL, décide de participer à l'augmentation du capital pour porter sa participation à hauteur de 93,33%.

Le 14 novembre 1988, le comité de l'AS installe une Commission du 18 trous chargée de coordonner toutes les énergies et tous les moyens. C'est la véritable cheville ouvrière de l'opération qu'elle manage jusqu'à son terme en liaison avec la SARL promotrice.

Dès la parution de l' arrêté Préfectoral, le 19 février 1990, autorisant le lotissement et la construction des 9 trous, les structures administratives se mettent en place et les procédures de financement sont examinées afin de permettre :

- l'achat des terrains
- la souscription d'un emprunt
- la réalisation des travaux
- la promotion et la commercialisation du lotissement

A cet effet, la SARL se transforme en Société Anonyme. Après examen des propositions des candidats opérateurs extérieurs et consultation des adhérents de l' AS et des actionnaires de la SA, la formule d'un golf par actions est définitivement retenue.

En conséquence, la Société Anonyme décide d'ouvrir son capital à tous les membres du club volontaires et d'acquérir les terrains (le Manoir sera racheté en 1993). La Société Foncière devient maître d' ouvrage du programme (golf+lotissement) et confie la maîtrise d'oeuvre à Hawtree fils afin d'assurer une conception globale homogène du parcours de 18 trous.

Les travaux commencent en juin 1990 et **l'inauguration se fait le 29 mars 1992**

L'objectif de 1938 est enfin réalisé

En raison de difficultés liées aux premières années d'exploitation, la nécessité apparaît de transformer l'organisation générale du Golf de Cornouaille dans le but de l'isoler du patrimoine immobilier de l'Association et rendre autonome la gestion commerciale. En janvier 1998, une augmentation de capital de la SA est souscrite intégralement par une majorité de nos adhérents et la Société de Gestion du Golf de Cornouaille "SOGECOR" est constituée. Cette capitalisation permet à une trilogie de cantonner, en toute sécurité, dans 3 entités juridiques différentes :

- le foncier
- l'exploitation
- la vie sportive.

Nos dernières AGO nous ont donné l'occasion de vérifier, avec sa fiabilité, l'opportunité de cette décision, l'efficacité des équipes dirigeantes et l'excellence des résultats financiers en résultant.

Voici contée l'histoire du **Golf de Cornouaille**

Je l'ai relatée par reconnaissance et devoir de mémoire envers ceux qui ont contribué à l'écrire. Ils ne sont actuellement plus très nombreux... Mais à tous, je dis, comme chantait si bien le trouvère :

"Que sont mes amis devenus
Que j'avais si près tenus
Ils sont trop clairsemés
Déjà le vent les a ôtés"

(Pardon Rutebeuf d'avoir amputé ton poème)

Enfin, merci et bravo aux valeureux adeptes de Saint Andrew sans qui nous ne serions pas ce que nous sommes le **Golf de Cornouaille** Qui, selon la rumeur, est le plus agréable et le plus convivial de toute l'Armorique.

Jacques Gautier